

**AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY**

Cossonay, le 23 septembre 2009/frm

Préavis municipal No 12/2009 concernant l'exécution des travaux relatifs à la réfection de la Rue des Étangs et des carrefours de la Poste et du Pont

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Ce préavis municipal fait suite au préavis 6/2008 auquel il se réfère. Pour la bonne compréhension de ce qui suit et pour vous remémorer l'historique de cet important chantier, nous vous conseillons de le relire. Si vous ne le possédez plus, vous le trouverez sur notre site Internet : www.cossonay.ch, téléchargements (allez au bas de la page), dossiers d'archives des préavis municipaux 2008.

Fort de la décision de votre Conseil du 25 août 2008, la Municipalité, avec la collaboration de ses Services et de ses mandataires, a mis en place les essais en octobre de la même année. Si les premiers jours furent un peu difficiles, certains automobilistes étant surpris et empruntés face aux changements de priorités dans les carrefours, l'on se rendit compte rapidement de la justesse des prévisions faites par les ingénieurs et les concepteurs du projet. La fluidité du trafic automobile sur la Rue des Étangs, ainsi qu'aux carrefours de la Poste et du Pont, s'améliora rapidement et les critiques initiales se transformèrent rapidement en marques et messages de satisfaction.

Certes, tout ne fut pas parfait dès le début et il fallut procéder ponctuellement à des "retouches", par exemple après des tests au cours desquels des passages dans les carrefours ont été effectués par des cars postaux, des convois agricoles, une moissonneuse-batteuse, et même par des obusiers blindés.

Aujourd'hui nous pouvons affirmer que le projet est au point. Dans un courrier daté du 23 juillet dernier, le Service des routes en particulier, mais également le Service de la mobilité et celui de l'environnement et de l'énergie, nous faisaient part de leurs dernières remarques et nous accordaient l'autorisation de soumettre le projet à l'enquête publique. Celle-ci est ouverte auprès du greffe municipal du 12 septembre au 11 octobre 2009. Les éventuelles remarques ou oppositions qui seront enregistrées, ainsi que la façon dont elles seront traitées, seront communiquées aux membres de la commission chargée d'étudier le présent préavis.

Une copie des plans d'enquête figure en annexe. Son examen vous permettra de prendre connaissance du projet définitif.

La mise en soumission des travaux a été récemment effectuée. Par conséquent, les phases 2a et 2b qui faisaient l'objet du préavis municipal 6/2008, et de l'octroi d'un crédit de Fr. 194'000.— sont à ce jour terminées. En l'état actuel du compte de ce préavis, ce crédit ne devrait pas être dépassé.

Le présent préavis concerne la phase 3, soit la réalisation des travaux. Sur la base des soumissions rentrées, le devis général est le suivant :

Génie civil	Fr.	1'365'000.00	TTC
Eclairage public	Fr.	276'000.00	TTC
Signalisation	Fr.	22'000.00	TTC
Total	Fr.	<u>1'663'000.00</u>	TTC

Le début des travaux est prévu pour le printemps 2010 et leur durée est estimée à 9 mois. Ils représentent pour les Autorités communales l'aboutissement d'un long processus et le fruit de nombreuses réflexions. La Municipalité est persuadée que les choix qui ont été opérés sont bons, compte tenu des contraintes résultant de l'emplacement des bâtiments et de l'intensité du trafic. Les conditions de circulation des piétons, comme celles des automobiles, sont désormais normales et il y a tout lieu de penser qu'elles le resteront pour de nombreuses années. Elle vous invite par conséquent à lui donner les moyens de réaliser de façon durable les aménagements actuels, établis à titre d'essai.

La première séance de la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au **mercredi 21 octobre 2009 à 18.30 h.**, au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 12/2009 concernant l'exécution des travaux relatifs à la réfection de la Rue des Etangs et des carrefours de la Poste et du Pont.
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire.
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité à :

- faire exécuter les travaux relatifs à la réfection de la Rue des Etangs et des carrefours du Pont et de la Poste.
- Financer les travaux devisés à Fr. 1'663'000.— par un emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier.
- Porter la valeur des travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Annexe : 1 plan de situation

Délégué municipal : M. Jean-Marc EVARD, Municipal